

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUGINS

DGS-08-09-11

Séance du 15 décembre 2011

Le quinze décembre deux mil onze à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du *Docteur Richard GALY*, Maire.

Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	01 décembre 2011
Date d'affichage convocation	01 décembre 2011
Affichage du conseil après la séance	16 décembre 2011

Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	28
Ayant donné procuration	5
Qui ont pris part aux délibérations	33

Présents :

Docteur Richard GALY, maire,
Jean-Claude RUSSO, Alain PETITPREZ, Joëlle FOLANT, France SPITALIER, M. Bernard ALFONSI,
Françoise DUHALDE, Fleur FRISON-ROCHE, Norbert MENCAGLIA, M. André-Guy LOPINTO,
Christian REJOU, Denise LAURENT, Jean-Claude ABOT, Marie-Claudine PELLISSIER, Hélène
BARNATHAN, Christiane POMARES, Gilbert BARISONE, Corinne MERCIER, Jean-Michel RANC,
Jean-Louis LANTERI, Marie-José MONTANANA, Christophe TOURETTE, Audrey SANS, Jean-Antoine
NAMOUR, Jean-Claude GUIGNARD, Pierre DESRIAUX, Françoise BERNARD, Paul DE CONINCK,
conseillers municipaux.

Représentés : M. Michel BIANCHI par Mr le Maire

Mme Véronique COURREGES par Mr GUIGNARD

Mme Maryse IMBERT par Mme POMARES

Mme Nancie VAGNER par Mr RANC

Mme Véronique RNOT-DESNOIX par M. Pierre DESRIAUX

Absents excusés : NéantAbsents :

Madame Audrey SANS est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : IMPLANTATION D'UNE GARE LGV A MOUGINS NORD – AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS

M. le Maire prend la parole

Le projet de LGV PACA répond à l'ambition de créer un arc méditerranéen à grande vitesse de l'Italie à l'Espagne. Dans le cadre de cette réflexion ferroviaire européenne, RFF a lancé le débat public en 2005 qui a démontré la nécessité de désenclaver la région et d'accroître ses capacités ferroviaires. Le projet de LGV s'inscrit donc dans le développement d'un réseau ferroviaire performant, optimisant les lignes existantes. Les études complémentaires conduites par RFF aboutissent, le 29 juin 2009, au choix du tracé « Métropoles du Sud » par le gouvernement. Ce scénario prévoit de desservir les agglomérations d'Aix-en-Provence-Marseille, de Toulon et de Nice Côte d'Azur et de s'intégrer dans l'arc méditerranéen Barcelone-Marseille-Gênes.

La concertation mise en place à marche forcée par RFF depuis le 15 septembre dernier aboutit cependant à imposer aux collectivités des propositions qui ne reflètent que très partiellement, voire partialement leur position. Les élus ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli, leurs observations et interrogations n'étant pas prises en compte.

Ainsi, à l'issue des 4 réunions d'information et non de concertation des "groupes de travail Ouest Alpes-Maritimes", RFF estime qu'un consensus se serait dégagé en faveur d'un fuseau médian positionnant la gare LGV sur le territoire de Mougins Nord.

Mougins, qui a participé activement à ces réflexions, ne souscrit absolument pas à cette proposition et ne s'est jamais exprimée en ce sens ni lors des groupes de travail, ni lors des comités territoriaux.

Si un consensus se dégage sur la nécessité d'une ligne nouvelle, il est faux d'affirmer que "l'unanimité du groupe serait en faveur d'une gare desservant l'Ouest des Alpes-Maritimes" (synthèse des avis du groupe Ouest AM sur les fuseaux). Bon nombre de participants rejettent le principe même d'une gare à l'ouest des Alpes-Maritimes et privilégient la simple desserte de Cannes par décrochage depuis les Arcs.

Lors d'une assemblée plénière du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes en date du 2 décembre, où la commune de Mougins a officiellement exprimé son rejet du fuseau médian, il a été décidé que des études complémentaires devraient nécessairement être réalisées par RFF afin de répondre aux questions posées par les collectivités et restées en suspens.

A ce titre, la commune de Mougins :

- rappelle son attachement au développement des trains du quotidien et l'indispensable augmentation du cadencement des TER pour assurer aux usagers un service qualitatif de transport ferroviaire
- soutient la desserte LGV sur Cannes sans surcoût depuis les Arcs

En outre, la commune souhaite obtenir des informations précises sur :

le coût d'une gare LGV (près d' 1 milliard d'€) et les coûts induits de son insertion dans le tissu urbain (aménagement routiers, etc...)

- l'intérêt d'une gare LGV dans le Moyen-Pays au regard du faible maillage de réseau de transports en commun existant (quel coût pour les AOTU ?)
- les résultats de l'étude trafic afin de disposer de chiffres précis sur le flux de véhicules susceptibles de se rendre à cette gare LGV et l'analyse du dimensionnement des voiries communales au regard de ce flux de véhicules étant entendu qu'en l'état la saturation des voies est inévitable

- des analyses complémentaires sur les impacts environnementaux au regard des éléments précités

La commune de Mougins a réitéré son total désaccord avec le choix du fuseau médian lors du COTER du 8 décembre 2011 et en avisera officiellement le Ministre des Transports ainsi que l'ensemble des élus du SCOT et le Président de la CASA. La commune considère que le décrochage d'une douzaine de TGV par jour depuis les Arcs à destination de Cannes suffit à la desserte du Département et à la mise en cohérence des passagers avec la ligne Cannes-Grasse. Cette solution permet l'économie d'une gare (1 milliard d'euros) et des indispensables infrastructures périphériques qui devraient être prises en charge par les collectivités locales. Au total, la commune soutient la création d'une seule gare à Nice Saint Augustin déployant une intermodalité performante en direction de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à approuver la motion suivante :

L'implantation d'une gare LGV à l'Ouest des Alpes-Maritimes est inconcevable au regard de la philosophie d'une telle infrastructure qui est de rallier le plus rapidement possible Paris à Nice. Le pôle multimodal de Nice Saint Augustin assurera parfaitement ce rôle de gare LGV.

Toutefois, dans le cadre du SCOT, et pour répondre à l'unité du vote de l'assemblée, la commune de Mougins s'était positionnée en faveur d'une gare LGV littorale à Cannes. Il s'agissait en effet du meilleur emplacement pour une telle infrastructure permettant au bassin cannois de bénéficier d'une desserte LGV à la hauteur de son attractivité et de ses besoins économiques.

En revanche, la commune de Mougins est fermement opposée à l'implantation d'une gare LGV à l'Ouest des Alpes Maritimes sur son territoire et à proximité de Mouans-Sartoux, dans une zone habitée. Ce choix, loin de favoriser une amélioration de la situation routière, provoquerait une augmentation du trafic routier incompatible avec les infrastructures routières actuelles déjà saturées (rond point Churchill, pénétrante, voiries communales etc...). Ce fuseau ne tient en outre absolument pas compte des problèmes d'accessibilité en transports en commun, totalement insuffisants à ce jour pour desservir une telle gare. Enfin, ce fuseau méconnaît les contraintes du secteur en termes de disponibilités foncières.

Par ailleurs, le décrochage d'un certain nombre de TGV sur la gare de Cannes permet d'assurer une desserte efficace et profitable pour tout le bassin cannois. La commune de Mougins soutient donc la desserte LGV de Cannes par décrochage depuis les Arcs. Cette ligne doit être totalement souterraine afin de préserver notre bassin de vie de toute nuisance environnementale, sonore, paysagère, patrimoniale etc....

En outre, dans un contexte économique sensible et en période de rigueur budgétaire accrue, la commune de Mougins réfute la pertinence d'une dépense s'élevant à près d'un milliard d'euros pour une gare dont il n'est à ce jour pas démontré la cohérence avec les objectifs d'aménagement de l'ouest du territoire. La commune considère que les investissements prioritaires pour les usagers de l'Ouest des Alpes-Maritimes sont ceux relatifs à l'amélioration des transports en commun à un prix abordable et à la création de pôles d'échange, optimisés par le regroupement des AOTU pour lequel elle milite depuis de nombreuses années.

En conséquence, la commune de Mougins refuse le fuseau médian proposé par RFF et l'implantation de la gare LGV sur son territoire. La commune de Mougins soutient en revanche le développement du TER avec le doublement ferroviaire de la ligne Cannes-Grasse et de l'intermodalité depuis le pôle Saint Augustin en direction de l'Ouest des Alpes-Maritimes.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et pris acte du point de vue de la liste Mougins Autrement qui accepte le principe de cette motion rejetant l'implantation la
gare LGV à Mougins et propose d'apporter quelques amendements au texte pour renforcer l'argumentation générale,
adopte à l'unanimité.*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour extrait conforme
Au registre des délibérations*



Le Premier Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Russo', written over a horizontal line.

Jean-Claude RUSSO